



Syndicat national CFTC de l'Ingénierie, du Conseil,
des Services et Technologies de l'Information

251, rue du Faubourg Saint-Marcin
75010 - PARIS

site : sicsti.free.fr e-mail : sicsti@free.fr

n° matricule ville de Paris : 20020029

SICSTI - CFTC

Bulletin d'adhésion

... Bienvenue !

Fondée en 1919, la CFTC est très attachée à la justice sociale et privilégie un syndicalisme de dialogue et de négociation. Votre adhésion manifeste votre soutien au mouvement et vous permet d'y prendre part activement.

Nom :	Cadre <input type="checkbox"/> Etam <input type="checkbox"/>
Prénom :	
Né(e) le :	Profession :
Adresse Personnelle :	

Contacts	Tel domicile :	e-mail personnel :
	Tel mobile :	
	Tel professionnel :	e-mail professionnel :

Entreprise	Etablissement de rattachement : ALTEN	
	Adresse* : 40, avenue André Morizet 92513 Boulogne Billancourt Cedex	Effectif : 5300
	Convention collective : SYNTEC	
	Code APE (sur votre bulletin de salaire) : NACE 6202 A	
	Société (si différente de l'établissement) : ALTEN	
	Adresse du siège : 40, avenue André Morizet 92513 Boulogne Billancourt Cedex	Effectif : 5300
	Nom du groupe (le cas échéant) :	Effectif groupe :

Mandats Actuels *: DS RS DSC CE CCE DP CHSCT

Date :

Signature :



Syndicat national CFTC de l'Ingénierie, du Conseil,
des Services et Technologies de l'Information

251, rue du Faubourg Saint-Martin
75010 - PARIS

site : sicsti.free.fr e-mail : sicsti@free.fr

n° matricule ville de Paris : 20020029

SICSTI - CFTC

Cotisation annuelle

La cotisation manifeste concrètement l'adhésion à la CFTC. Elle est due chaque année. Elle sert à financer les frais du syndicat (aide juridique, documentation, réunions,...) Le syndicat en reverse une part au niveau national. Cette part qui ventilée comme suit :

- A la confédération (nationale),
- A notre fédération : la CSFV (Commerce, Services et Forces de Vente)
- Aux structures géographiques (Unions régionales, Départementales et Locales)
- A un fond d'entraide et de Développement

Les comptes du syndicat sont présentés chaque année par le trésorier en Assemblée Générale. La cotisation syndicale est déductible de l'impôt à hauteur de 66% (i.e. si vous êtes imposable, vous n'en payez qu'un tiers au final).

180 € (Cadres)

112 € (ETAM)

60 € (retraités et chômeurs)

Pour une adhésion en cours d'année, la cotisation est proratisée par trimestre (minimum un trimestre).

<i>Règlement par prélèvement trimestriel <input type="checkbox"/></i>	<i>par chèque (montant annuel) <input type="checkbox"/></i>
<i>Votre adhésion doit être accompagnée de l'autorisation de prélèvement automatique ci-après et d'un RIB. Ce mode de règlement est le plus pratique pour vous et pour le syndicat, c'est donc le règlement par défaut.</i>	<i>Votre adhésion doit être accompagnée d'un chèque libellé à l'ordre de " SICSTI/CFTC " du montant total annuel. Il doit être versé ensuite avant la fin du premier trimestre de chaque année.</i>

Adresse :

SICSTI/-CFTC 251, rue du Faubourg Saint-Martin 75010 PARIS

Règles du jeu :

- Un adhérent dont la cotisation d'une année civile demeure impayée à l'issue du premier trimestre de l'année suivante perd de facto la qualité de membre (art. 12 - statuts du syndicat).
- Seuls peuvent participer à une assemblée générale et prendre part aux votes les adhérents à jour de cotisation (art. 13 - statuts du syndicat).
- Le syndicat se réunit à l'initiative du Conseil une fois par an en Assemblée Générale ordinaire. Tous les trois ans, lors de l'Assemblée Générale, il est procédé au renouvellement du conseil (art. 15 - statuts du syndicat)

